

<p>CONSEIL MUNICIPAL Séance Publique du 16 novembre 2009 Compte-rendu</p>
--

Le **Conseil Municipal de la Commune de Poisy**, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique le **16 novembre 2009** à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Pierre BRUYERE, Maire.

Date de Convocation : 10 novembre 2009

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf MM Sarrazin, Arnaud, Deglise-Favre, Rizzo, Neuville, Dejardin, Cuttaz, et Demolis ; excusés

Procuration a été donnée par :

Mme Sarrazin	à	Mme Bertholio
Mme Arnaud	à	M. Pellicier
M. Deglise-Favre	à	M. Bruyère
M. Rizzo	à	Mme Poncet
Mme Demolis	à	M. Santilli

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	:	29
Présents	:	21
Votants	:	26

Mme Géraldine PONCET est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance publique du 20 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

09-67 Budget Principal – Décision Modificative n°2

M. Bolon se renseigne sur la nuance entre crédits scolaires et tiers temps. Il demande aussi des précisions sur le budget du CCAS, M. Pellicier ajoute que ce budget a assez de trésorerie, et que c'est Mme Bertholio, adjointe aux affaires sociales, qui le gère.

M. Bolon demande si les 5 M€ investis sont engagés, ou intégralement payés. M. le Maire répond qu'ils sont en grande partie payés puisque les travaux sont bien avancés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MM Santilli, Demolis, Bolon, Dury, Girardier et Nehr ne prenant pas part au vote par cohérence avec leur vote relatif au budget primitif 2009

- **Décide** d'adopter la Décision Modificative n° 2 du Budget Principal 2009 , comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
	152 000	152 000
011-Charges à caractère général	12 950	
012-Charges de personnel	16 500	
65-Autres charges de gestion courante	4 800	
66-Charges financières	-1 000	
023-Virement à la section d'investissement	118 750	
70-Produits des services et du domaine et ventes diverses		8 700
73-Impôts et taxes		101 400
74-Dotations et participations		28 800
75-Autres produits de gestion courante		500
77-Produits exceptionnels		3 100
013-Atténuation de charges		9 500

<u>Section d'Investissement</u>	<u>2 242 400</u>	<u>2 242 400</u>
10-Dotations, fonds divers et réserves		141 000
13-Subventions d'investissement reçues		-40 200
16-Emprunts et dettes assimilées	1 000 000	1 892 450
21-Immobilisations corporelles	130 300	130 300
27-Autres immobilisations financières	100	100
021-Virement de la section de fonctionnement		118 750
Opération 14- Logements locatifs	500 000	
Opération 19-Réseau d'eaux pluviales	80 000	
Opération 20-Mise en valeur du marais	-45 000	
Opération 21-Centre administratif	6 000	
Opération 23-Centre socioculturel	-4 000	
Opération 24-Cimetière	132 000	
Opération 27-Accès collège & zone des plans	692 000	
Opération 28-Déviation route de Macully	4 000	
Opération 29-Aménagement gare routière	-242 000	
Opération 32-Bâtiments scolaires	15 000	
Opération 33-Ferme de Macully	14 000	
Opération 39-Sous les vignes	-40 000	

09-68 Modalités d'application du régime indemnitaire en faveur du personnel communal – Modification de la délibération n° 08-126

M. le Maire rappelle que le régime indemnitaire a été augmenté en 2005, 2006, 2007, de 10%, pour rattraper le retard avec d'autres collectivités. En 2008, il a été augmenté de 10% pour les catégories C et de 3% pour les catégories B et C. Il est proposé pour 2009 une augmentation de 2%, en lien avec l'augmentation supposée des recettes.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 21 octobre 2009
Ayant entendu l'exposé puis ayant délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la proposition de mise à jour des modalités d'application du régime indemnitaire en faveur du personnel communal.

09-69 Groupement de défense contre la grêle - Participation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder au Groupement de lutte contre la grêle de la Région d'Annecy et de ses environs une participation sous forme de subvention de 1152 €.

09-70 – SELEQ 74 – acceptation de la demande d'adhésion au Syndicat d'électricité, des énergies et d'équipement de la Haute-Savoie de la Ville d'Annecy

M. Bourgeaux explique que les subventions de l'Etat au SELEQ sont fonction du nombre d'habitants, il est donc important qu'Annecy rejoigne le SELEQ. M. Bolon demande si cette adhésion va créer des frais de fonctionnement en plus ou des économies d'échelle. Pour M. Bourgeaux, s'en s'avancer car seul le SELEQ peut répondre réellement à cette question, du fait qu'Annecy sera plus concernée par de l'entretien de l'existant que des travaux, cela ne devrait pas avoir un gros impact sur les frais.

Vu la délibération du 19 octobre 2009 du SELEQ 74, approuvant la demande d'adhésion de la commune d'Annecy au titre de la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, ainsi que celle optionnelle de l'éclairage public

Vu la délibération du 5 octobre 2009 de la commune d'Annecy demandant à adhérer au SELEQ74 au titre de la compétence obligatoire d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, ainsi que celle optionnelle de l'éclairage public

Vu les statuts du SELEQ 74, notamment son article 3 concernant le transfert à titre obligatoire, pour les communes sous concessions ERDF, de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment à ses articles L2224-31 et L5211-18

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'approuver l'adhésion au SELEQ74 de la commune d'Annecy
- **D'accepter** le transfert par cette dernière de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, ainsi que celle optionnelle de l'éclairage public
- **De charger** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération au SELEQ 74.

09-71 – SMDEA – Nouveaux statuts-approbation

M. le Maire explique que cette délibération est une délibération de principe, la commune n'ayant pas à délibérer à proprement parler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les nouveaux statuts du syndicat mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement

09-72 mise en révision du P.L.U. d'Epagny – Demande de consultation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de demander à la commune d'Epagny d'être consulté sur son projet de P.L.U

09-73 acquisitions par la commune de terrains appartenant à l'indivision Brachon – modifie et remplace la DCM 09-38

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Approuve** les acquisitions suivantes, de parcelles appartenant à l'indivision Brachon, dans le cadre de la politique de réserve foncière :

lieu dit	parcelle	contenance acquise m ²	prix
les Vanettes	AZ 15p1	19000	19€/m ²
	AZ 70	15634	20€/m ²
TOTAL		34634m²	673 680€
Les Maraîchères	B 594	952	
	B 604	331	
	B 614	505	
	B 617	488	
	B710	787	
TOTAL		3063m²	500 €
TOTAL OPERATION		37697M²	674 180 €

Les prix sont conformes à l'avis de France Domaine

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir à la signature des actes

09-74 Société Immobilière Rhône-Alpes – Prêt avec préfinancement à double révisabilité limitée -demande de garantie partielle pour le remboursement d'un emprunt PLAI travaux auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation – modifie la DCM 09-42

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu les articles L2252-1 et 2252-2 du CGCT

Vu l'article 2298 du Code Civil

- **Accorde** sa garantie pour le remboursement 1925,80€, soit 20% de l'emprunt de 9629€ que la société Immobilière Rhône-Alpes se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction d'un logement PLA I supplémentaire dans l'opération « Ferme de Macully »
- Les caractéristiques du prêt PLAI travaux consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : 1,55%
- Echéances : annuelles
- Durée totale du prêt : 40 ans
- Préfinancement : de 3 à 18 mois maximum
- Taux annuel de progressivité : 00%
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être <0%

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux de livret A et / ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

- La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 18 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 1925,80 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles à son terme.
- **s'engage**, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- **S'engage**, pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt
- **Autorise** M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

09-75 Demande de subvention auprès de la région Rhône-Alpes dans le cadre du Contrat de Développement Rhône-Alpes du bassin annécien – préemption parcelle AR6

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à solliciter une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes, au titre du fonds de minoration foncière mis en place dans le cadre du CDRA, pour l'acquisition de la parcelle AR 6 en vue de réaliser des logements sociaux.
- **S'engage** à réaliser la construction de logements sociaux sur la parcelle AR n°6
- **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir et à percevoir ladite subvention.

09-76 – Marché PA 07-06 - Fourniture et livraisons de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et la crèche

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Adopte** l'avenant n°1 au marché PA07-06 relatif à la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire et la crèche.
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

09-77– Marché AO2008-04 – Aménagements hydroécologiques et paysagers au marais de Macully- Avenant n°2

M. Bolon demande si les montants indiqués dans la délibération sont pris en compte dans la décision modificative. M. Pellicier répond que la décision modificative n'a pas anticipé la décision de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, MM Santilli, Demolis, Bolon, Dury, Girardier et Nehr ne prenant pas part au vote par cohérence avec leurs votes relatifs à l'opération « Marais »

- **Adopte** l'avenant n°2 au marché AO2008-04 relatif aux aménagements hydroécologiques et paysagers au marais de Macully
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous documents relatifs à cet avenant

Questions diverses

Plan d'exposition au Bruit

M. le Maire rappelle que la première mouture du projet était très contraignante, notamment pour le hameau de Brassilly, en terme d'urbanisation. M. le Maire a rencontré le Préfet et l'aviation civile, et en a alerté les propriétaires par un premier courrier.

La mouture finale est compatible avec le développement de la commune. ce document est consultable en Mairie. Un courrier a été adressé à tous les propriétaires directement concernés.

Conseil Municipal de Jeunes

L'élection a eu lieu le 20 octobre. 11 jeunes ont été élus, répartis en deux commissions. Le détail de ce conseil est disponible sur le site internet de la Mairie

Ouverture du collège

Le collège ouvrira en septembre 2010

Restauration scolaire

Mme Poncet explique que certains repas sont servis froid. M. le Maire répond que la mairie étudie diverses solutions avec 1001 repas pour trouver une réponse au problème. Plusieurs interventions ont eu lieu auprès de 1001 repas, dans tous les cas, la remise en concurrence se fera en septembre 2010.

Incinérateurs ordures ménagères

M. Santilli demande des précisions sur le futur fonctionnement de l'usine d'incinération. M. le Maire explique que le tri sélectif a fait baisser les tonnages de 10 000 tonnes, soit 20% sur l'ensemble de l'agglo, et l'on peut s'en féliciter. Par ailleurs, la baisse de la consommation liée aux problèmes économiques a contribué aussi à cette baisse du tonnage. De plus, le SILA ne bénéficie plus des apports de Chambéry et d'Albertville, ce qui réduit encore de 16 000 tonnes le tonnage. Alors, pour pouvoir répondre aux charges fixes de fonctionnement toujours égales, le SILA a répondu à un appel d'Offre avec Cannes, en partenariat avec Bourgoin-Jallieu et Chambéry. Cela ne remet pas en cause la réflexion sur 20 ans sur la méthanisation ou la valorisation électrique. Les conditions de partenariat avec Cannes sont très encadrées, notamment l'obligation que les transports se fassent par rail jusque Chambéry et Albertville. Le bilan carbone ne sera donc pas plus important que du temps où le SILA accueillait les déchets de ces deux extérieurs. De plus, ce fonctionnement serait limité à 4 ans, et ne seraient acceptés que les déchets ménagers.

Incident au foot

M. Santilli demande des précisions sur l'incident survenu récemment au foot. M. le Maire explique que ces incidents, survenus lors d'un match contre l'équipe 18-19 ans d'Annemasse Sud, fait l'objet d'une enquête de gendarmerie.

Réforme de la valeur locative

Les actualisations de valeurs locatives n'ont pas été réalisées depuis 1970, de ce fait elles ne correspondent parfois plus à la réalité. Une première tentative avait été faite en 1992 par une approche par secteur géographique de communes. Ce projet avait été abandonné devant les transferts financiers importants. Actuellement, rien n'a été réellement décidé à ce jour .